

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 7**

Engagement n° 7 :

Vérifier la possibilité de soumettre au moment du dépôt des rapports annuels 2012, 2013 et possiblement les années suivantes un rapport des auditeurs indépendants portant spécifiquement sur la conciliation entre les états financiers à vocation générale et les états financiers réglementaires. (Demandé par la Régie)

Réponse à l'engagement n° 7 :

Pour l'année 2012 et éventuellement les années suivantes le cas échéant, le Distributeur soumettra au moment du dépôt de son rapport annuel, un rapport spécifique des auditeurs externes portant sur la conciliation suite à l'utilisation de référentiels comptables différents entre les états financiers à vocation générale et les états financiers réglementaires.